

# Choisir l'intérêt général

avec **13 engagements**  
pour les associations



*Plaidoyer pour  
une politique de vie associative  
ambitieuse dans le cadre  
du prochain quinquennat.*

**Parce qu'elles sont l'émanation directe de citoyennes et citoyens, d'individus, qui ont choisi de se rassembler pour défendre une cause, porter un projet, régler un problème, expérimenter des solutions ou encore exprimer une indignation, les associations sont des espaces de démocratie d'action du quotidien.**

Ancrées dans les territoires, présentes dans chaque village de France, les associations sont porteuses d'alternatives concrètes, efficaces et innovantes, en adéquation avec les aspirations et besoins des habitantes et habitants. Présentes au quotidien, les associations se révèlent indispensables quand les crises surgissent, comme l'illustre actuellement la crise sanitaire Covid - 19 : les associations sont au premier plan et essentielles pour aider les plus démunis, accompagner les familles, proposer des activités, contribuer à organiser la vaccination.

Fondée, non pas sur le profit, mais sur la valeur sociale ou environnementale, la vie associative produit du lien social, elle donne du sens, elle répond à des besoins non traités par les pouvoirs publics ou par le marché lucratif. Elle produit des richesses matérielles et immatérielles, déploie une économie de proximité, une économie du don avec ses millions de bénévoles et de volontaires. Les associations proposent un modèle unique et différent : engagées pour l'intérêt général, sans être un acteur public, mais également sans objectif de lucrativité, hors de la logique de marché.

Force citoyenne sans équivalent, les associations permettent l'engagement du plus grand nombre au service du bien commun, de l'intérêt général et du mieux vivre ensemble.

Les citoyennes et citoyens n'attendent pas les pouvoirs publics pour s'engager et l'ont prouvé plus que jamais au cours de ces derniers mois de crise. En revanche, il est de la responsabilité des décideurs publics de soutenir ces dynamiques comme autant d'initiatives qui revitalisent la société et font vivre la démocratie, de les accompagner en leur assurant un environnement favorable à la pérennité de leurs actions.

Les relations partenariales entre le monde associatif et les pouvoirs publics ont été fortement fragilisées ces dernières années, marquées notamment par une forte augmentation du choix des marchés publics au détriment de la subvention, par la suppression brutale des emplois aidés ou encore très récemment par la mise en place d'un contrat d'engagement républicain unanimement dénoncé par les acteurs.

Le monde associatif vaut mieux que cela et ne demande qu'à reconstruire la confiance avec les pouvoirs publics, socle d'une relation partenariale effective fondée sur une reconnaissance du rôle, des spécificités et des prérogatives de chacun.

Par sa vitalité associative, qui s'est construite depuis plus d'un siècle sur la base de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, la France dispose d'un immense atout pour répondre aux envies et besoins de transformation de notre société, qui sont aussi ceux de l'action publique.

Il est temps de reconnaître cette force et d'en laisser tout le potentiel s'exprimer.

**Pour redonner corps à un nouveau  
contrat partenarial au service  
de l'intérêt général, dans le respect  
du rôle et des actions de chacun,  
Le Mouvement associatif demande  
aux candidates et candidats  
à l'élection présidentielle de s'engager  
à mettre en œuvre pour le prochain  
quinquennat les mesures suivantes.**

AXE 1

# CONSTRUIRE LE CADRE D'UNE RELATION DE CONFIANCE

1

## Proposer une loi de programmation pour le soutien à la vie associative intégrant notamment :

- > Le renforcement du FDVA comme outil structurant de la politique de vie associative, doté des moyens nécessaires pour le renforcement de ses missions existantes et le développement de nouvelles missions.
- > Le soutien au développement de l'innovation sociale et sociétale par le renforcement des liens entre recherche et association au travers de dispositifs adaptés.
- > La réaffirmation de la subvention comme outil d'investissement au service de l'intérêt général.
- > Le soutien à des moyens humains dédiés.
- > Le soutien à l'accompagnement des associations et à sa structuration territoriale.
- > Le développement de l'évaluation et de la valorisation de l'action associative et de ses effets.

2

**Abroger le Contrat d'Engagement Républicain et engager une déclinaison systématique des Chartes d'engagements réciproques**, outil de dialogue partenarial, au niveau territorial et sectoriel, permettant de définir les attentes réciproques des acteurs (État, collectivités, associations) dans leur champ d'intervention et/sur leur territoire.

3

**Développer une politique volontariste de formation de l'administration au monde associatif**, notamment dans le cadre du nouvel Institut national de Service Public et dans les programmes de formation continue.

4

## Assurer une présence forte au sein de l'architecture gouvernementale

La politique de vie associative est un sujet interministériel tant il touche à une diversité d'enjeux : politiques de soutien à l'engagement, reconnaissance et soutien au modèle économique non lucratif, place dans les politiques d'emploi, cohésion sociale et territoriale...

Cette transversalité doit être prise en compte dans l'architecture gouvernementale pour qu'une politique forte et complète de soutien à la vie associative puisse être menée, avec les arbitrages budgétaires nécessaires.



... **PRÉSENTES DANS TOUS LES CHAMPS DE LA VIE DES FRANÇAIS**

**1,5  
million  
d'associations**

*agissent au quotidien dans tous les domaines : sport, culture, animation périscolaire, éducation et formation, tourisme, action sociale, solidarité internationale, insertion, protection de l'environnement, santé, lutte contre les discriminations, prévention, des risques, vie locale, économie circulaire...*

**LES  
ASSOCIATIONS  
SONT...**

... **AGENTS DE CONFIANCE**

**67 %  
des Français·e·s**

*ont confiance dans les associations comme acteur de la démocratie.*



... **ACTRICES DU BIEN-ÊTRE TERRITORIAL**

**1 Français·e sur 3**

*cite les associations et leurs bénévoles comme les personnes-clés sur qui compter sur son territoire.*

AXE 2

# DONNER TOUTE SA PLACE À LA SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

# 5

**Construire, avec les acteurs associatifs et dans une logique interministérielle, une stratégie nationale de l'engagement portant notamment sur :**

- > La sensibilisation à l'engagement dès le plus jeune âge, et la création d'un parcours d'éducation civique à l'école, en lieu et place du Service national universel.
- > La facilitation de l'engagement tout au long de la vie, dans une logique de « parcours d'engagement » : promotion et renforcement des dispositifs permettant l'engagement des actifs, sécurisation de dispositifs de dons de congés et RTT, outils de reconnaissance de l'acquisition de compétences, soutien aux démarches d'intermédiation associatives facilitant la rencontre entre envies d'engagement et missions bénévoles.

# 6

**Permettre l'accès de tous les jeunes qui le souhaitent au Service Civique.** Un service civique de qualité d'une durée comprise entre 6 et 12 mois, pour en faire une partie intégrante du parcours de vie de tous les jeunes, quel que soient leur niveau d'étude ou milieu d'origine.

# 7

**Mettre en place une démarche de rationalisation et simplification des obligations de déclaration et contrôles des associations** pour rendre supportable la prise de responsabilités dans les associations.

# 9

**Créer un fonds de soutien aux initiatives citoyennes :** doté annuellement de 5% du montant total des crédits affectés au fonctionnement de la démocratie représentative en vue d'une promotion des droits des habitantes et habitants, du faire ensemble dans les territoires, pour une démocratie d'initiative citoyenne.

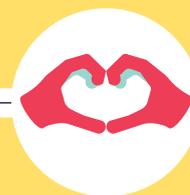
# 8

**Créer un crédit d'impôt pour favoriser et reconnaître l'engagement de tous et toutes,** y compris des personnes non-imposables. Ce crédit d'impôt remplacera la réduction fiscale actuellement appliquée pour les cotisations aux associations d'intérêt général.

... **LE PREMIER LIEU  
D'ENGAGEMENT EN FRANCE**

*Sur les 22 millions de bénévoles en France, 20 millions le sont dans des associations. Le nombre de participations bénévoles augmente de façon continue depuis 2011.*

**+4,5 %  
de participations  
bénévoles par an**



**LES  
ASSOCIATIONS  
SONT...**

... **DES ESPACES DE DÉMOCRATIE,  
DE MOBILISATION, D'ÉMANCIPATION  
ET DE TRANSFORMATION SOCIALE**

**1 Français·e  
sur 2**

*est adhérent·e d'une association.*



... **ACTRICES DU DÉVELOPPEMENT  
LOCAL ET TERRITORIAL**

**9  
Français·e·s  
sur 10**

*considèrent les associations  
comme des acteurs importants  
de la vie locale et du dynamisme  
de leur territoire sur qui compter  
sur son territoire.*





### AXE 3

# BÂTIR UNE ÉCONOMIE JUSTE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

# 10

**Mettre en place une politique dédiée de soutien à la création d'emplois associatifs**, distincte des politiques d'insertion.

*Ce soutien, sur trois ans, viendrait en appui au développement de projets territoriaux d'utilité citoyenne.*

# 11

**Mettre au cœur des travaux sur la taxonomie sociale et la finance durable les spécificités des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie non lucrative** afin que celles-ci puissent bénéficier de la volonté des investisseurs, petits et grands, de réorienter leur argent vers le soutien à des actions et projets contribuant à une économie juste.

# 12

**Définir de nouveaux indicateurs permettant de rendre compte de la valeur ajoutée de l'action associative et de la prendre en compte comme richesse et ressource nationales**,

*dans le cadre d'une amplification de la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse déjà définis par la loi.*

# 13

**Porter au niveau européen la reconnaissance du modèle associatif, porteur d'une économie non lucrative**, en tant que vecteur essentiel de développement d'une Europe sociale et solidaire.



... **LE PREMIER LIEU  
D'INNOVATION SOCIALE**

*C'est au sein des associations que sont nées de nombreuses réponses aux besoins sociaux et sociétaux, devenues ensuite pour certaines des éléments constitutifs de politiques publiques : accompagnement des personnes en situation de handicap, RSA, service civique, aide à domicile, participation des usagers aux services de santé, réemploi...*

## **LES ASSOCIATIONS SONT...**



... **CRÉATRICES D'EMPLOIS  
DE PROXIMITÉ**

**1,8  
million de  
salarié·e·s**

*soit plus de 9% de l'emploi privé. Dans certains départements, comme la Haute-Loire, l'Aveyron, le Cantal ou la Creuse, l'emploi associatif représente plus de 16% de l'emploi privé.*

... **AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE**



**80 %** des structures  
de l'Économie Sociale et  
Solidaire sont des associations

*porteuses d'une forme d'économie répondant aux enjeux de transformation pour un développement soutenable et durable.*

# LA GRANDE CONSULTATION DES ASSOS

**Demain, quelle place des associations  
au cœur de la société ?**

**Du 13 octobre au 13 décembre 2021,**  
Le Mouvement associatif a invité les acteurs associatifs  
à en débattre sur la plateforme consultative Purpoz.

Chaque participant pouvait voter et commenter les propositions  
du Mouvement associatif partager ses propres propositions  
en faveur du développement de la vie associative.

C'est, par le biais de cette consultation,  
qui est venu conforter le travail interne, que  
Le Mouvement associatif a défini les 13 engagements  
pour les associations qu'il adresse aujourd'hui aux candidats  
et candidates à l'élection présidentielle.



**11 744**

visiteurs



**5 196**

votes



**527**

participant·e·s



**503**

contributions  
écrites

## Top 3 des propositions issues de la consultation

**Favoriser le bénévolat associatif**



Taux d'adhésion : 93%

**Soutenir le financement du fonctionnement des associations**



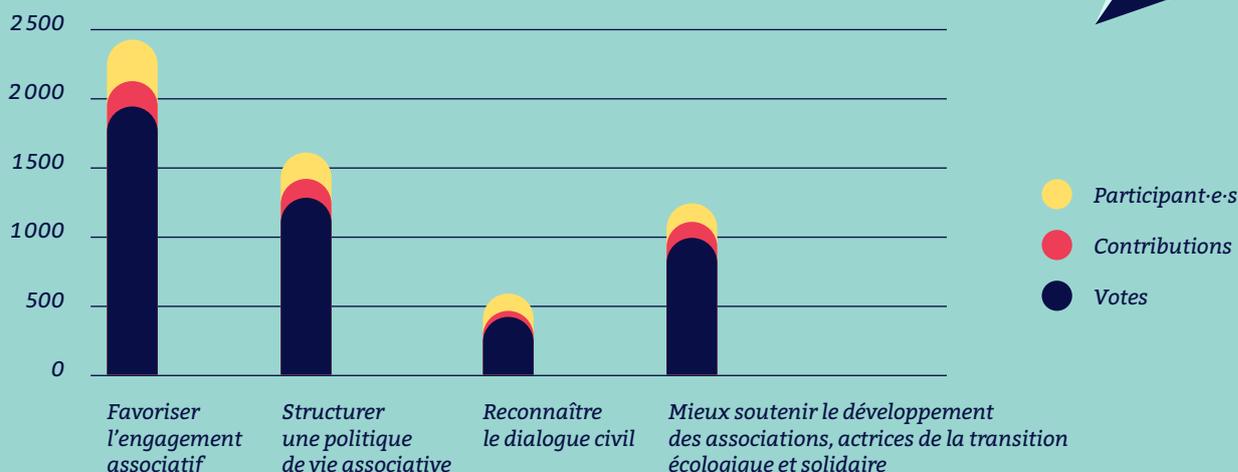
Taux d'adhésion : 86%

**Intégrer l'éducation à l'engagement dans les parcours éducatifs**



Taux d'adhésion : 79%

## Répartition par catégorie



## Les propositions du Mouvement associatif les plus soutenues

### En taux d'adhésion

**Former et sensibiliser les agents de la fonction publique aux spécificités du modèle associatif**

Taux d'adhésion > **93%**

### En nombre de votes

**Créer un parcours d'éducation civique renforcé à l'école**



- D'accord
- Mitigé
- Pas d'accord

**Faciliter l'accès des associations aux fonds structurels européens**

Taux d'adhésion > **93%**

**Universaliser le parcours civique**



**Augmenter significativement les moyens alloués au Fonds de Développement à la Vie Associative**

Taux d'adhésion > **91%**

**Faire vivre l'engagement tout au long des parcours de vie**



**Adopter une loi de programmation pluriannuelle en faveur d'une politique ambitieuse de développement de la vie associative**

Taux d'adhésion > **90%**

**Donner à la vie associative toute sa place au sein du Gouvernement**



**Impulser une dynamique en faveur des politiques de la vie associative territoriales co-construites**

Taux d'adhésion > **90%**

**Augmenter significativement les moyens alloués au Fonds de Développement à la Vie Associative**





## **lemouvementassociatif.org/choisirlinteretgeneral**

*Pour retrouver :*

- > le plaidoyer du Mouvement associatif  
(avec une fiche détaillée par engagement)*
- > les plaidoyers des membres du Mouvement associatif*
- > les plaidoyers des collectifs et organisations auxquels*

*Le Mouvement associatif s'associe : ESS-France,  
le Pacte du Pouvoir de Vivre, la Coalition Générosité,  
la Plateforme Interassociative du Service Civique*

**#Choisirlintérêtgénéral**



[www.lemouvementassociatif.org](http://www.lemouvementassociatif.org)



@lemouvementasso



le mouvement associatif

**Le Mouvement associatif**

28 place Saint Georges

75009 Paris

01 40 36 80 10

[contact@lemouvementassociatif.org](mailto:contact@lemouvementassociatif.org)